



Certificat d'Accréditation

N° : 1-2-009 Rév 03

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

**Centre National de Contrôle et Certification
des Semences et Plants
CNCC**

Adresse : 06 Bis, rue des frères OUADEK
Hassan Badi - El Harrach - Alger

est accrédité selon la norme ISO/CEI 17025:2017 et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivantes :

- ✓ Essais physiques et physiologiques des semences de céréales autogames ;
- ✓ Recherche de virus sur matériel végétal de propagation.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 17/10/2021
Date de fin de validité : 16/07/2025

Le Directeur Général

Nouredine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 17/07/2014

ANNEXE TECHNIQUE
Rév : 06 (23/01/2024)
Certificat d'Accréditation
N° 1-2-009 Rév 03

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants (CNCC)

Adresse : 06 Bis, rue des frères OUADEK, Hassen Badi 16200 EL Harrach, Alger

Satisfait aux exigences de la norme ISO/IEC 17025:2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités **d'essais physiques et physiologiques des semences de céréales autogames et de phytopathologie**, pour son site et unités techniques suivants :

SITE CONCERNÉ	Laboratoire central du Centre National de Contrôle et Certification des semences et plants (CNCC) Adresse : 6 Bis, rue des frères OUADEK Hassen Badi 16200EL Harrach, Alger Contact : BENINAL Lyes/OUHACHI Samia Tél : 0559 60 40 28/0553 33 37 94 Fax : 023 82 89 25 E-mail : beninal@live.fr/samouhachi@gmail.com Site web : /
----------------------	---

Unités techniques concernées :

- **Phytotechnie**
- **Phytopathologie**

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté.

(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC d'Avril 2017)

Date de prise d'effet le : 23.01.2024

Date de fin de validité le : 16.07.2025

Pour la Directrice Générale et par délégation
Cheffe de Département des Laboratoires Essais

IZEBBOUDJEN Rekia

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise.

- Unité technique : Phytotechnie

Sciences agronomiques/ Phytotechnie					
Essais physiques et physiologiques des semences de céréales autogames					
Objet	Caractéristiques mesurées ou recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Type de portée	Essais sur site client
semences de céréales autogames	Pureté spécifique	Tri des semences et détermination des espèces.	Règles ISTA : 2023.Chapitre 3	Fixe	Non
	Dénombrement réduit et limité	Identification et comptage des semences d'autres espèces dans l'échantillon	Règles ISTA : 2023.Chapitre 4	Fixe	Non
	Germination (faculté germinative)	Détermination du potentiel de germination d'un lot de semences dans des conditions optimales de température, lumière et d'humidité.	Règles ISTA : 2023.Chapitre 5	Fixe	Non

Portée Fixe : « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »

Unité technique 02 : Phytopathologie (Recherche de virus sur matériel végétale de propagation) : **suspendu à partir du 23/01/2024 pour une période n'excédant pas les six (06) mois.**

Sciences agronomiques/ Phytopathologie Recherche de virus sur matériel végétale de propagation			
Objet	Principe de la méthode	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Matériel végétal de propagation	Recherche de virus phytopathogènes	Technique immuno-enzymatique DAS ELISA	kit fournisseur DAS-ELISA « BIOREBA et AGROTEST » Clark et Adams (1977)

Portée Fixe : « le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées »